

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
1 juin 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ.

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Absents : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....3
Votants.....27

Délibération 2023-032 : Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

FINANCES : Décisions modificatives n°1 du budget tourisme

Des ajustements au budget Tourisme sont nécessaires à la suite du chiffrage définitif du projet de la campagne photo qui sera menée.

Le devis obtenu pour la campagne photo se chiffre à 15 750 € TTC.

Au budget primitif, il avait été prévu 8 640 € pour le projet. Il y a donc un besoin de 7 110 € supplémentaire.

Le dossier fait l'objet d'une demande de subvention leader. Le montant prévisionnel des recettes est estimé à ce stade du dossier à 10 500 €. Au budget primitif était inscrit par prudence 2000 €. On peut donc inscrire pour équilibre en recettes les 7 110 euros complémentaires.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	7 110.00	13173 (13) : FEADER	7 110.00
	7 110.00		7110.00
Total Dépenses	7 110.00	Total Recettes	7 110.00

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget tourisme selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 juin 2023
Philippe DANIEL,
Président.

